

Psychologues



28 JANVIER 2011 / 28 JANVIER 2016 LE BILAN! **GRÈVE DES PSYCHOLOGUES**

Après 5 ans de mobilisation, où en sommes-nous?

Nous avons obtenu le renforcement du jury en faveur des psychologues, la reconnaissance du temps FIR pour certains contractuels, l'augmentation temporaire du quota de passage à la hors classe (de 6 à 12%) et l'expérimentation institutionnelle d'une structuration.

NON AU TOUT MÉDICAL!

En 2015, le Parlement rétablit la dimension psychologique dans la santé et instaure un projet psychologique d'établissement.

Nous demandons que les psychologues soient les maîtres d'œuvre de ce projet psychologique. La psychologie doit être un autre axe organisateur que le médical et permettre une prise en charge et une reconnaissance de la dimension psychique des patients.

Depuis 2011, une circulaire met en chantier la structuration de la profession à titre expérimental jusqu'en mars 2016.

Nous exigeons que cette expérimentation aboutisse à un texte réglementaire (décret) sur une organisation non hiérarchique de la profession.

MALGRÉ TOUT, EN 2016, C'EST TOUJOURS PRÉCARITÉ ET MALTRAITANCE!

En 2011, 60% des psychologues sont contractuels dans la FPH. En 2016, l'application de la loi ANT n'en a titularisé que 10 %.

Exigeons l'organisation effective de concours réservés et la mise en place de comités locaux et régionaux ANT, comme la loi le prévoit. La loi ANT prorogée, c'est 2 ans de plus pour titulariser, mais c'est aussi 2 ans de plus pour faire perdurer la précarité!

En 2011 comme en 2016, les rémunérations les psychologues de la FPH n'ont pas évolué depuis 1991.

Nous voulons une revalorisation de nos grilles, toujours en négociation au Ministère de la Fonction Publique dans le cadre du protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations). Le quota de passage à la hors classe a été à nouveau réduit. Nous voulons la même progression de salaire pour tous, dans une grille linéaire et unique.

PSYCHOLOGUES, FAISONS GRÈVE* AVEC TOUS LES SALARIÉS JEUDI 28 JANVIER 2016!

* Poser 1 heure peut suffire. Mais n'oubliez pas de vous déclarer gréviste et soyons surtout nombreux à le faire !